

Journée Technique MOP Réseaux de chaleur Saint-Lô - relevé des échanges et questions-réponses

CIBE, 14 mars 2022

Préambule

Au programme de cette journée technique de la commission MOP :

- **Pourquoi les réseaux de chaleur doivent-ils se développer ?** par Léa CHEDEVILLE, Chargée de mission Réseaux de chaleur, ADEME
- **Définition et panorama des réseaux en région** par Paul ANTOINE, responsable du pôle bois, Biomasse Normandie
- **Quel projet pour votre territoire ?** par Dominique PLUMAIL, directeur, CEDEN
- **Témoignages : réseau de chaleur de Tessy-Bocage (50) et réseau de chaleur de Corbie (80)** par Michel RAULT, responsable réseaux de chaleur, SDEM50 et Agnès LENNE, chargée de mission réseau de chaleur, FDE80
- **Table ronde : pourquoi une collectivité décide-t-elle de se lancer dans un projet de réseau de chaleur ? Quels sont les moteurs de développement territorial des réseaux de chaleur ?**

Retrouvez les présentations faites lors de cet événement ainsi que son programme en ligne sur <https://cibe.fr/2022/02/08/17-24-mars-2022-saint-lo-50-corbie-80-deux-journees-techniques-decarboner-territoires-reseaux-de-chaleur-bois/>

Questions/réponses

Légende :

Q : question, R : réponse, E : il s'agit d'un échange, ou d'une remarque sans question.

Pourquoi les réseaux de chaleur doivent-ils se développer ?

E : Il faut noter que Biomasse Normandie réalise des études d'opportunité, pas des études de faisabilité qui sont réalisées par des bureaux d'études RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ou équivalent.

Définition et panorama des réseaux en Région.

Q : Dans les graphiques en camembert présentés, l'usage domestique du bois diminue-t-il en pourcentage ou en volume ? N'y a-t-il pas un risque que les réseaux de chaleur remplacent du chauffage domestique au bois ?

R : les objectifs sur le domestique sont de garder la même consommation de bois tout en augmentant le nombre de logements chauffés par ce mode, grâce à la modernisation des équipements de chauffe. Les nouveaux équipements présentent en effet un rendement bien meilleur (plus d'énergie produite pour la même quantité de bois brûlé)

Q : les ressources que vous avez présentées prennent-elles en compte le bois issu des bocages agricoles ?

R : oui, elles prennent en compte le bois issu des parcs urbains, des bocages, le bois en fin de vie.

Q : Je suis inquiète car je vois que de nombreux arbres tombent dans les haies ou bien sont abattus. Ces ressources sont-elles gérées de manière durable ?

R : il y a des plans de gestion durable des haies. Des arbres sont récoltés mais cela ne veut pas dire qu'ils ne vont pas repousser et que c'est inquiétant pour la durabilité du bocage. Lorsqu'on coupe une haie, on la coupe au pied pour qu'elle reparte correctement.

Q : Quid de la disparité entre départements sur la ressource ? Comment se fait l'approvisionnement en bois ?

R : Aujourd'hui, le rayon d'approvisionnement moyen d'une chaufferie est de 80 km à l'échelle de la Normandie. Pour la chaufferie de Cherbourg, le bois vient d'un peu plus loin.

Q : Est-ce qu'il n'y a pas un souci entre la distance des points de consommation et la ressource ?

R : on cherche à localiser le plus possible les approvisionnements, mais ça n'est pas un point dur. Les émissions du transport sont faibles par rapport aux émissions évitées par le bois vis-à-vis d'une ressource fossile.

Q : Quelles vont être les parcelles utilisées pour développer le bois ? Est-ce qu'il n'y a pas concurrence avec les terres agricoles ?

R : Lorsqu'on parle des prélèvements sur l'accroissement naturel des forêts (on prélève en France chaque année une quantité de bois inférieur à l'accroissement naturel de la ressource), on parle d'accroissement du volume sur pied principalement ainsi que d'augmentation de la surface forestière sur des terres en déprise agricole, c'est-à-dire qui ne sont plus utilisées actuellement. Il n'y a pas de changement d'affectation des terres pour développer la production de bois. On s'appuie sur une meilleure exploitation et valorisation des forêts et linéaires de haie existants.

Q : Comment faciliter les partenariats entre le monde agricole et le bois-énergie ?

R : Il existe des structures qui proposent des gestions de haie durables, pour des grosses installations (plutôt bois vert) ou des plus petites chaufferies. La filière est structurée.

Q : Les déchets verts et le bois B (déchets de bois en fin de vie non dangereux, faiblement traités, peints ou vernis) sont-ils intégrés au bois-énergie dans la Région ?

R : la question du bois B en Normandie est considérée comme résolue car il y a de gros projets qui vont sortir dans les 4 ou 5 ans à venir et qui consommeront ce combustible. Pour rappel, les bois A sont des bois en fin de vie non traités comme des palettes, des bois d'emballage, etc., et les bois C sont les déchets traités et dangereux.

E : le bois vert est tout à fait utilisable mais il faut choisir des chaudières qui peuvent les prendre.

E intervenant : pour les feuilles et les matières non ligneuses, il y a également des filières agronomiques de valorisation (compost par exemple).

E : je regrette que les chambres d'agriculture, en particulier celle de l'Orme ne soient pas plus impliquées.

E intervenant : Biomasse Normandie est une émanation de la chambre d'agriculture de Normandie.

Témoignages : le réseau de chaleur de Tessy-Bocage

Q : on parle des émissions de CO₂, qu'en est-il des émissions de polluants atmosphériques ?

R : on est très en dessous des obligations réglementaires sur le chauffage au bois collectif. Lorsqu'on dit que « le chauffage au bois pollue », on fait souvent un amalgame entre la combustion en foyer ouvert (température de flamme à moins de 250°C) dans des installations domestiques et celle en chaufferie performante du type de celle de Corbie.

Q : Quelle est la part du coût d'une étude de faisabilité couverte par les subventions de l'ADEME ?

R : 50% de base, mais 70% pour une collectivité. Extrait des conditions d'éligibilité ADEME : « L'aide est attribuée sous forme de subvention en fonction de la qualification de l'activité aidée et la taille de l'entreprise aidée. Cette aide peut aller jusqu'à 70 % pour une petite entreprise ou dans le cadre d'une activité non économique. »

Q : Est-ce qu'il vaut mieux un montage juridique de type marché global de performance ou bien une DSP (délégation de service public) ?

R : le TRI (taux de rentabilité interne) du réseau de Corbie est trop faible pour permettre à des exploitants de chauffage de se positionner sur ce type de projet. Il n'y a donc pas eu de possibilité de DSP pour Corbie. Le Syndicat a donc pris la compétence de distribution de la chaleur (compétence communale), tout en sachant que le but n'est pas d'être en concurrence avec les exploitants mais de permettre à un maximum de projets de se monter.

Q : C'est bien le syndicat qui porte le service public ?

R : oui, on est sur un budget annexe du syndicat qui porte le SP.

Table ronde :

Q : comment s'insèrent les discours d'aujourd'hui dans des plans, des stratégies plus globales, notamment de la préservation de la ressource ?

R : il va falloir mobiliser plus de bois pour respecter nos objectifs, et il va falloir qu'il soit déplacé un peu plus. Mais ça ne veut pas dire pour autant qu'on va surexploiter, ou détruire les paysages. La forêt est plutôt sanctuarisée depuis Colbert car la surface était très basse à l'époque, et en 100 ans elle a plus que doublé. Il faut être conscient collectivement que la transition écologique va toutefois amener des changements visibles, et la communication entre les acteurs est donc indispensable.

E : le linéaire de haies a diminué, il faut le préserver, également pour ses vertus écologiques (biodiversité, frein à la perte de sol et ruissellements, augmentation de la température au sol en hiver).